

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1759

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1759**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Espace numérique entreprises (ENE) a été créée en 2003 par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) du Rhône et le MEDEF Lyon-Rhône dans le cadre de la démarche "Grand Lyon l'esprit d'entreprise".

L'ENE a pour mission d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE) de l'agglomération lyonnaise par un usage pragmatique du numérique, d'aider à comprendre, intégrer et mieux utiliser les technologies de l'information (informatique, internet, télécom). Ses cibles principales sont des entreprises de moins de 250 salariés où les compétences et les connaissances dans ce domaine sont les plus faibles.

Pour répondre à sa mission, l'ENE a développé des actions réparties sur 5 niveaux d'intervention : informer, accompagner, expérimenter, anticiper et piloter.

L'ENE est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et l'Union européenne depuis sa création.

II - Objectifs

L'économie numérique (télécommunications, industries du numérique, audiovisuel, services informatiques et services en ligne) représente aujourd'hui un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. L'introduction de ces nouvelles technologies induit des gains de productivité et de rentabilité, quel que soit le secteur d'activité.

La France possède un bon niveau de développement des technologies numériques pour les entreprises et notamment en ce qui concerne les équipements et infrastructures réseaux, fortement soutenus par les collectivités territoriales. Cependant, les entreprises françaises restent moins initiées aux usages numériques que celles des autres pays, et notamment ceux ayant trait au web. Ce diagnostic souligne les principaux enjeux que représentent la transition numérique et le soutien à l'économie numérique.

Sur le plan local, après une phase de reprise entre 2010 et 2012, l'informatisation des entreprises de la région n'évolue guère sur l'année écoulée, en particulier dans les TPE. Alors que l'ensemble des PME est aujourd'hui correctement informatisé, encore 20 % des TPE continuent à pratiquer leurs métiers, sans appui informatique et seulement un tiers d'entre elles disposent d'un site web.

Parallèlement, la bureautique et la gestion de la sécurité se généralisent même si de fortes disparités subsistent entre TPE et PME concernant les applicatifs de gestion courante ou les logiciels intégrés de type "gestion et de relation clients". La nature de leurs besoins, le prix de ces outils et la technicité que nécessite leur déploiement jouent en défaveur des petites structures. Dans le même temps, une véritable révolution industrielle apparaît avec la fabrication additive (impression 3D, prototypage rapide, etc.).

Ce diagnostic souligne les principaux enjeux que représentent le soutien des collectivités à la transition et la transformation numérique de l'économie.

La transition numérique, plus axée sur l'amélioration de la performance de l'entreprise est une part importante de la transformation numérique de l'économie. Cette marche, non encore franchie par toutes les entreprises, en particulier les TPE et les PME et les petites et moyennes industries (PMI), nécessite une action dans la durée pour faire évoluer et maintenir l'activité des entreprises du territoire.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Métropole de Lyon contribue à l'ENE depuis sa création, dans l'objectif de favoriser l'usage des pratiques numériques auprès des TPE et PME, afin de leur donner les outils pour faciliter leur développement et accélérer leur croissance. La transition et la transformation numérique des entreprises est un accompagnement nécessaire pour maintenir et développer la performance des entreprises et renforcer l'emploi.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1060 du 21 mars 2016, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 282 000 € au profit de l'association ENE dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2016.

L'association ENE a mené durant l'année l'ensemble des actions inscrites à son programme dont le bilan figure ci-dessous.

Ces actions se sont inscrites dans la continuité des actions 2015 pour permettre aux PME et TPE d'innover et d'améliorer leur performance grâce à un meilleur usage des outils numériques.

Dans sa mission d'information, l'ENE a organisé 77 événements (réunions d'information, animation de clubs, etc.) pour un objectif de 40, qui ont réuni plus de 1600 participants. Deux clubs métiers se réunissent mensuellement sur les thématiques de la sécurité informatique et le e-commerce. Ces clubs ont réuni près de 450 participants au cours de l'année.

L'ENE a organisé la "journée de l'usine numérique" en novembre 2016 qui a rassemblé 200 participants au cours de laquelle ont témoigné un grand nombre d'entreprises ayant bénéficié des programmes de l'ENE pour faire part de leur retour d'expérience.

Plus de 150 PME ont bénéficié d'un diagnostic de leur projet et d'un accompagnement (informatisation, développement de site web, commerce électronique, logiciel de gestion et de relation clients). Ces accompagnements intègrent des ateliers collectifs ou des rendez-vous individuels, en fonction des besoins de chaque entreprise : la thématique web/e-commerce étant la plus demandée à 44 % suivie par les logiciels d'entreprises à 21 %.

L'action collective à destination des TPE et artisans a touché 237 entreprises en 2016 sur l'ensemble des départements "Rhône-Alpes" dont 55 sur le territoire de la Métropole. 132 PME/PMI ont suivi le programme "Numérique-PME".

Le programme "Usine numérique de Rhône-Alpes" (UNR), dont l'objectif principal est d'accompagner des PME/PMI dans leurs projets industriels sur toute la chaîne numérique, dans le but d'innover ou d'optimiser la conception-fabrication de leurs produits, a essaimé en 2016. Les spécificités du dispositif sont les suivantes : un ensemble d'outils mutualisés accessibles à distance, depuis la conception au prototype physique/numérique ; une équipe projet qui accompagne l'entreprise durant une expérimentation de plusieurs mois ; des ressources métiers/techniques pluridisciplinaires (informatique, produit, matériaux, procédés). Un démonstrateur spécifique au projet de l'entreprise peut être par ailleurs réalisé. 45 projets sont actuellement en expérimentation sur la plateforme technologique. A titre indicatif, grâce à ce dispositif, ces entreprises ont investi plus de 4 M€ dans des solutions numériques de l'usine du futur, ce qui représente un très fort effet levier en regard des fonds publics dédiés à cette action.

Pour générer des recettes privées en parallèle de son action de service public, l'ENE a entrepris une action forte auprès des autres territoires nationaux, soit pour les aider à structurer leur propre Espace Numérique, soit pour commercialiser une partie de ses réalisations (notices, annuaire, marque, etc.). Cette activité a, notamment, généré plus de 100 € de revenus en 2016 auprès de plusieurs CCI entre autres.

L'ENE est également très impliqué dans l'association Lyon French Tech en qualité de trésorier et de responsable du groupe de travail sur la transformation numérique. L'association est également le relais régional du programme national Transition numérique.

IV - Programme d'actions pour l'année 2017 et plan de financement prévisionnel

En 2017, le programme d'actions proposé par l'association reprendra les principales orientations du programme 2016, en s'appuyant notamment sur :

- ses 3 programmes principaux d'accompagnement que sont Atouts numériques (objectif 200 entreprises), Numérique PME (objectif 150 entreprises) et Usine numérique régional (objectif 50 entreprises),
- la réflexion autour d'un nouveau programme sur les infrastructures numériques,
- la poursuite de son action dans le cadre de Lyon French tech autour de la transformation numérique, et plus particulièrement : développement d'une offre à destination des PME souhaitant implémenter une solution développée par une startup locale, renforcement du club Open Innovation, témoignages vidéos d'entrepreneurs, etc.,
- le renforcement des actions en faveur de l'innovation par l'usage du numérique, et l'implication dans le projet "la Fabrique de l'innovation" (en partenariat avec l'Université de Lyon).

Ces évolutions s'appuieront sur l'expérience capitalisée depuis 14 ans en matière d'intervention auprès des entreprises (contenus, infrastructures, compétences des équipes) tout en conservant la segmentation de l'offre de service (informer, accompagner, expérimenter, anticiper et piloter). Ces actions se feront en cohérence avec le plan PME Etat-Région, la stratégie Auvergne-Rhône-Alpes sur le numérique et les priorités de la Métropole de Lyon sur l'économie numérique.

Budget prévisionnel 2017

Financement en €		Dépenses en €	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	1 437 500	fonctionnement	596 900
Métropole de Lyon	282 000	frais de sous-traitance	1 007 500
Europe (FEDER)	686 000	salaires et appointements	690 000
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) + Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)	350 000	charges sociales	372 600
Pôle métropolitain	19 500	personnel mis à disposition	350 000
chiffre d'affaires (vente de services)	242 000		
Total	3 017 000	Total	3 017 000

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 282 000 € au profit de l'association ENE pour son programme d'actions 2017. Le financement de la Métropole de Lyon s'élevait à 282 000 euros en 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Pour générer des recettes privées, etc." de la section "**III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan**" il convient de lire :

"Cette activité a, notamment, généré plus de 100 000 € de revenus en 2016 auprès de plusieurs CCI entre autres."

au lieu de :

"Cette activité a, notamment, généré plus de 100 € de revenus en 2016 auprès de plusieurs CCI entre autres."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 282 000 € au profit de l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2017,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ENE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.